

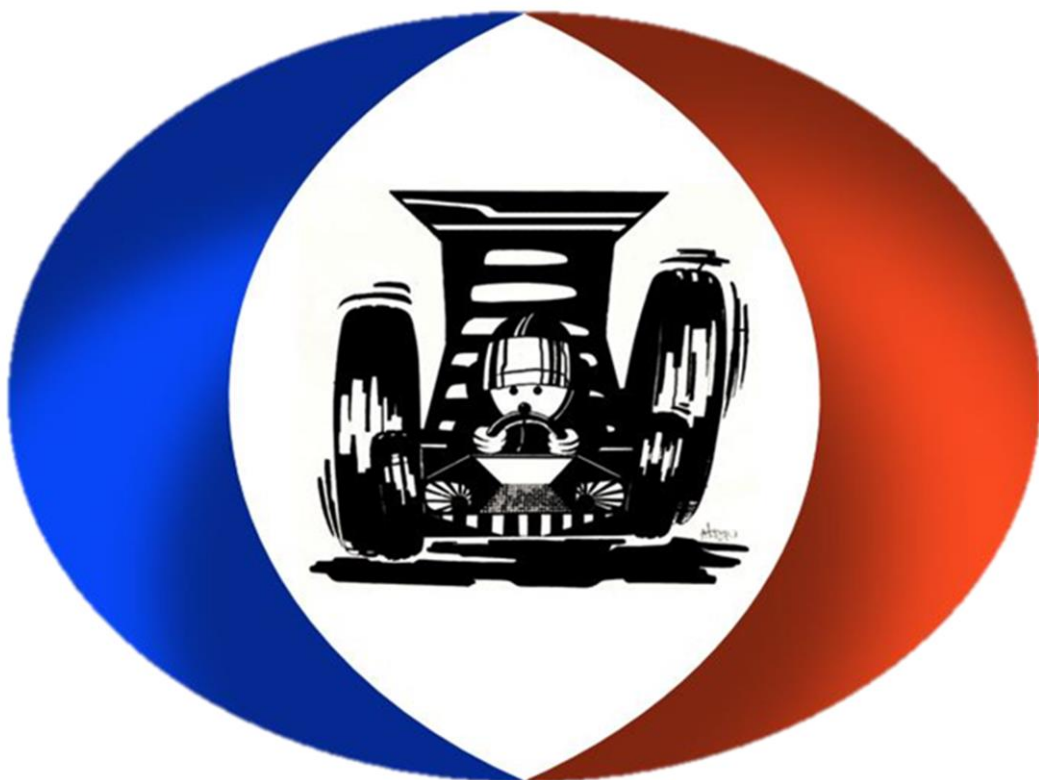


FEDERATION FRANCAISE DES CAISSES A SAVON

Annexe règlement Français

Mise à jour le 04/04/17

<http://www.caisses-a-savon-france.com>



SOMMAIRE

Adresses	1
Sommaire	2
Préambule	3
Pratique de la formule jeu	4
Règlement technique	
Objectifs	6
Catégories d'âge	6
Caisses à savon	
Présentation générale	7
Les formules	7
Formule Sport	8
Formule Promotion	9
Side car	10
Bob car	11
Carioli	14
Conception – Construction – Sécurité	
Conception – Construction caisses	16
Sécurité pilotes	17
Accessoires obligatoires	20
Remorquage	20
Règlement course	21
Déroulement d'une course	21
Championnat de France	23
Prix locaux, départementaux	24
Prix originalité, innovation	25
Assurances	25
Annexes	
Projet de règlement course	26
Changement de catégorie ou d'équipage	28
Projets de modifications	30

Préambule

Ce règlement est le règlement officiel de la Fédération des Caisses à Savon. Il est commun aux comités régionaux qui ont la possibilité de le compléter pour l'organisation des courses qu'ils mettent en place.

C'est ce règlement qui est appliqué pour le championnat de France et pour les courses de sélection.

Attention : Pour l'Europe c'est le règlement européen qui s'applique

Rappel

L'activité caisses à savon s'est développée au cours des trente dernières années autour de l'organisation de courses.

Les pratiquants peuvent choisir aujourd'hui deux catégories : la catégorie « *compétition* » s'ils souhaitent participer au Championnat de France ; la catégorie « *loisirs* » s'ils souhaitent participer seulement à des courses à caractère régional ou départemental.

En ce qui concerne la conception et la construction des caisses elles-mêmes, certains choisissent la « *formule sport* », d'autres la « *formule promotion* ».

La formule promotion est plus souple en ce qui concerne la conception de la caisse. Par ailleurs elle favorise la participation de plusieurs enfants ou jeunes puisqu'elle s'adresse non plus à un seul pilote comme la formule sport, mais à un équipage : un pilote, des pousseurs, les rôles pouvant (ou devant, dans certains cas) être interchangeables. Mais le fait que des équipages de cette catégorie participent à des courses oblige à prévoir des équipements semblables à ceux qui sont utilisés dans la formule sport : arceau de sécurité, harnais, direction et freinage performants...

C'est pour veiller à la sécurité des pilotes, la Fédération des caisses à savon propose des normes de construction et le règlement technique présentés dans ce document.

Pour des groupes qui veulent utiliser des règles simples pour construire une caisse et qui souhaitent organiser des activités permettant de jouer avec cette caisse, avant de s'intéresser éventuellement à la compétition, nous proposons dorénavant une formule jeu (parfois appelée push car).

Règlement technique.

Le règlement ne propose que quelques modifications par rapport à l'année précédente.

Il faut cependant noter l'autorisation accordée de réaliser un véhicule avec 2, 3 ou 4 roues directrices.

Les autres modifications sont inscrites **en gras** dans les différents chapitres.

Par ailleurs les pilotes trouveront en annexe le dispositif mis en place en ce qui concerne le changement de catégories d'âge.

La mise en œuvre des divers changements apportés chaque année s'appuie sur une double volonté :

⇒ encourager un maximum de participants à s'engager dans cette activité,

⇒ améliorer les conditions de sécurité.

Sur ce dernier aspect, il convient d'attirer l'attention des responsables de clubs et de structures sur le rôle d'éducateur qu'ils ont à jouer en veillant à ce que la recherche de performances ne se fasse pas au détriment de la sécurité des pilotes. De la même façon, il convient que les organisateurs restent très vigilants sur les conditions de sécurité à mettre en œuvre lors de l'organisation d'une course. À ce propos, il faut rappeler que chacun doit se conformer au décret N° 55 1366 du 18 octobre 1955 (le réclamer au comité régional si nécessaire). Toute infraction à cette réglementation peut entraîner des conséquences pénales graves.

PRATIQUE DE LA FORMULE JEU

Quelques commentaires

La proposition suivante présente à la fois des bases qu'il nous paraît obligatoire de prendre en compte et un certain nombre de recommandations.

Il ne s'agit pas de réglementer de manière systématique ou de normaliser l'activité jeu, mais de rassembler ici ce qui, à l'expérience, peut favoriser cette activité tout en prenant en compte des règles de sécurité élémentaires.

L'activité jeu avec une caisse peut se pratiquer de deux manières différentes :

- la caisse se déplace sur terrain plat, en étant poussée,
- la caisse est utilisée dans une descente.

Nous avons distingué ce qui est valable dans tous les cas et ce qui est spécifique à la poussée ou à la descente.

Nous avons également distingué ce qui concerne la construction, l'équipement des participants, le circuit utilisé.

Contrairement au règlement technique concernant la compétition de nombreuses normes ne sont pas précisées (longueur, largeur, poids, garde au sol, diamètre des roues...). C'est la pratique qui doit permettre aux animateurs et surtout aux participants de découvrir les limites à ne pas dépasser : une caisse trop haute peut se renverser, des roues trop légères peuvent plier dans un virage, etc.

Au fur et à mesure que les participants prendront de l'assurance ils voudront aller plus vite, disposer de circuits plus longs. Aux animateurs de faire intégrer à ce moment-là des équipements complémentaires (par exemple : harnais, arceau si la pente, la vitesse possible ... et une fausse manœuvre, risquent de provoquer un retournement de la caisse).

Il s'agit bien, dans tous les cas, d'assurer la sécurité maximum des participants.

N.B.

1 La brochure « un projet caisses à savon » diffusée par la Fédération donne quelques idées en ce qui concerne la construction simplifiée d'une caisse et son utilisation dans des activités jeu.

2 Il convient de noter que toute épreuve chronométrée est assimilée, au plan légal, à une compétition. Il est possible, dans le cadre d'activités jeu d'imaginer des épreuves évitant de se situer dans ce cas de figure (voir brochure).

RÈGLEMENT TECHNIQUE – FORMULES JEU

Les activités Les différents aspects	Ce qui est obligatoire <i>Ce qui est recommandé</i>
<p><u>Dans tous les cas</u></p> <p>Construction</p> <p>Équipement</p> <p>Circuit</p>	<p>La caisse doit disposer de quatre roues, deux à l'avant, deux à l'arrière (pour être suffisamment stable) et d'une direction. Elle doit être équipée d'un plancher complet (protection des jambes et des pieds). S'il y a un siège il doit être fixé au châssis et ne pas être installé à plus de 30 cm du sol. La conception de la caisse doit permettre au pilote de quitter facilement son véhicule.</p> <p>Pour le pilote : casque adapté, gants. Pour les pousseurs : gants, coudières et genouillères. <i>Coudières et genouillères pour le pilote</i></p> <p>Il doit être matérialisé (départ, arrivée) et protégé du public (barrières, ruban de chantier). <i>S'il y a des obstacles en bordure du circuit (arbres, bornes) prévoir une protection (bottes de paille, pneus).</i></p>
<p><u>Terrain plat (poussée)</u></p> <p>Construction</p> <p>Équipement</p> <p>Circuit</p>	<p>Voir ci-dessus Prévoir des barres de poussée fixées au châssis.</p> <p>Voir ci-dessus.</p> <p>Voir ci-dessus. <i>Prévoir la longueur en fonction de l'activité.</i> <i>Si le circuit est large, possibilité de faire concourir deux caisses en parallèle.</i></p>
<p><u>Descente</u></p> <p>Construction</p> <p>Équipement</p> <p>Circuit</p>	<p>Équiper la caisse de freins, d'une protection solide à l'avant de la caisse (pour caler et protéger le pilote en cas de choc). Prévoir éventuellement des protections latérales.</p> <p>Voir ci-dessus.</p> <p>Il ne doit pas entraîner une vitesse importante. La pente doit être faible, la longueur limitée. Après la ligne d'arrivée, prévoir une distance de freinage suffisamment longue. Placer plusieurs rangées de bottes de paille après cette zone. Pas de descente en parallèle. <i>Une longueur de 100 m est recommandée (sauf si la conception des caisses, le freinage en particulier, permettent d'aller au-delà (habilitation obligatoire, dans ce cas, par le Comité régional). Le circuit doit avoir été préalablement testé par un animateur pour vérifier qu'il ne présente pas dangers particuliers.</i></p>

RÈGLEMENT TECHNIQUE – FORMULES SPORT ET PROMOTION

Article 1 : Objectifs

Valoriser la pratique d'activités sportives et techniques permettant à chaque participant d'acquérir des savoir-faire (construction – pilotage), des connaissances (notions de technique et de mécanique) qu'il pourra réinvestir plus tard. Donner toute leur importance aux activités enfance-jeunesse, quel que soit le cadre dans lequel elles s'exercent (activités familiales, activités collectives).

Article 2 : Catégories d'âge

Présentation générale

Caisses à savon :

- | | | |
|-------------------------|-----------------|--------------------|
| - C1 de 5 à 9 ans | - C5 (side-car) | à partir de 16 ans |
| - C2 de 10 à 13 ans | - C6 (Bob-car) | à partir de 16 ans |
| - C3 de 14 à 17 ans | - C7 (Cariolli) | à partir de 16 ans |
| - C4 à partir de 18 ans | - C8 (Kart) | à partir de 16 ans |
| | - C9 (kart) | de 6 à 15 ans |

On considère l'âge de l'année civile en cours.

Dispositions particulières

Dans tous les cas, pour les participants n'ayant pas atteint la majorité légale, la signature des parents sera exigée sur la licence.

Le classement dans une catégorie se fait à partir de l'année de naissance.

IL convient de prendre en compte les indications ci-dessous.

Catégorie	Dans l'année de naissance
C1	Dans l'année des 5 ans jusqu'à 9 ans
C2	Dans l'année des 10 ans jusqu'à 13 ans
C3	Dans l'année des 14 ans jusqu'à 17 ans
C4	Dans l'année des 18 ans
C5-C6-C7-C8	Dans l'année des 16 ans
C9	Dans l'année des 6 ans jusqu'à 15 ans

Pour les catégories C5 à C8, le comité régional et la Fédération ne peuvent pas accorder une dérogation à des licenciés plus jeunes, même s'ils courent avec leur responsable légal. De plus les licences prises sont des licences « Adulte » pour tous les pilotes de ces catégories.

Article 3 : Véhicules

3.1 Caisses à Savon

Présentation générale

Les caisses à savon sont des véhicules à 4 roues (sauf Side Car) en position de rectangle, sans moteur, sur un châssis en bois ou en métal.

Leur déplacement résulte de l'effet de la gravité (ou attraction) terrestre, la caisse étant placée sur une pente. Dans certains cas (formule promotion) une poussée est admise.

Différentes formules

Les caisses à savon sont réparties en deux formules principales : Sport et Promotion.

L'affectation à l'une ou l'autre de ces formules se fait à partir des normes techniques définies ci-après.

- La formule Promotion est prévue pour accueillir les équipages ou clubs qui débutent dans cette activité ou dont les moyens (techniques, financiers,...) ne permettent pas la construction de caisses répondant aux normes de la formule Sport (voir page 7).
- Les catégories C1, C2, C3 Promotion bénéficient d'un départ avec pousseurs.
- Au championnat de France, le changement de pilote à chaque manche est obligatoire pour les catégories C1, C2, C3
- La catégorie C4 P part du tremplin.

Il n'est pas obligatoire de passer par la formule Promotion ou loisir pour accéder à la formule Sport. La qualification dans l'une ou l'autre de ces formules est de la responsabilité des clubs et des responsables légaux. En cas de litige, le comité régional sera appelé à arbitrer. De la même façon, les jurys de course sont habilités à faire concourir en formule Sport une caisse Promotion qui aurait notoirement été transformée pour figurer dans cette catégorie, alors que sa conception générale lui permettrait d'être inscrite en formule Sport (par exemple l'ajout d'éléments afin de dépasser la longueur, la largeur maximum de la formule Sport, l'ajout de poids,...).

Le passage d'une formule à l'autre ne peut intervenir en cours d'année.

Les comités régionaux ont la possibilité de créer d'autres formules : simplifiées, folkloriques... Ces formules spécifiques aux comités régionaux, n'entrent pas dans le cadre du règlement technique national, cependant, elles doivent respecter les normes de sécurité définies à l'article 4 ou dans le chapitre « formule jeu ».

Attention les caisses folkloriques ne peuvent être chronomètre
« Sauf pour le Championnat de France folkloriques »

Formule Promotion : Cas général (Catégories C1P, C2P, C3P, C4P)

Normes techniques	France	Remarques
Longueur maximum	2,70 m	
Largeur maximum « hors tout »	1,5 m	
Garde au sol maximum	0,25 m	
Garde au sol minimum (conseiller)	3,5 cm	
Roues équipées de pneus gonflables	Pression maxi. de 4.9 bars	Doit pouvoir être mesurée au départ
Diamètre maximum des roues	0,65 m	
Empattement minimum	0,90 m	
Voie minimum	0,50 m	
Freinage obligatoire (2)	Sur 2 roues	
Direction (1)	Volant fermé de forme arrondie	
Poids C1	90 Kg maxi *	
Poids C2	90 Kg maxi *	
Poids C3	90 Kg maxi *	
Poids C4	120 Kg maxi * * Caisse seule	
Arceau au dessus de la tête du pilote	10 cm	
Protection latérale minimum au dessus de l'assise du siège	20 cm	

(1) Direction :

Tout système peut être accepté (parallélogramme, axe central,...).

En revanche, il est recommandé de :

- veiller à ce que chaque mouvement du volant se transmette aux roues avec un jeu minimum,
- Pour la catégorie C4 Promotion le jury de course se garde le droit de la déclasser en C4S. si il décide qu'elle n'est pas dans l'esprit Promotion
- vérifier tout particulièrement la résistance des matériaux utilisés (résistance à la traction et à l'usure) dans le cas de l'utilisation de câbles ou de cordages.

Attention : toutes les caisses à savon construites doivent respecter les normes du règlement technique Européen ou annexe Française Promotion

Réglementation : en ce qui concerne les roues, les valves de gonflage doivent être facilement accessibles pour mesurer les pressions. Ces valves doivent être du type valves de voiture.

4.3 Remorquage

Des attaches pour le remorquage doivent être prévues à l'avant et à l'arrière des véhicules. Ces attaches doivent être boulonnées ou soudées.

Chaque véhicule doit être équipé d'une corde de nylon ou d'une sangle de type ceinture de sécurité d'une longueur de 2 mètres maximum et 1,50 mètre minimum, équipée de mousquetons à chaque extrémité (type mousqueton de pompier ou d'alpiniste).

Attention

Le port du casque, des gants et des vêtements de course est obligatoire pendant les remontées. La catégorie C7 uniquement le casque est demandé sur la remorque

4.4 Divers (toutes catégories)

La publicité est permise, elle ne doit pas exiger de transformation dangereuse, ni présenter de caractère politique ou religieux.

Les publicités pour l'alcool ou le tabac sont interdites.

Article 5 – Déroulement d'une course

5.1 Règles générales

La direction de course est seule juge des décisions quant à l'application du règlement et du contrôle des véhicules.

Elle peut exclure des véhicules ne présentant pas les garanties de sécurité requises. Elle prononce les disqualifications où fixe les pénalités pour non respect du règlement.

Le directeur de course assisté du chronométreur et de ses adjoints est seul compétent pour les épreuves de vitesse.

Les commissaires de course sont placés sous la responsabilité du directeur de course.

Un personne doit être prévu pour enregistrer les réclamations éventuelles qui sont soumises au jury de course.

Un pilote ne peut pas refaire une manche d'essai, même si celle-ci ne s'est pas déroulée dans de bonnes conditions ou si elle n'a pas été chronométrée

5.2 Aménagements

Départ

Pousseurs

Ce dispositif concerne les catégories C1, C2, C3 de la formule Promotion.

Une zone de poussée de 10 à 15 mètres de long doit nettement être matérialisée pour un contrôle strict. En cas de dépassement de la ligne de poussée, des pénalités pouvant aller jusqu'à la disqualification, pourront être prévues par le directeur de course.

Tremplin

Le départ par tremplin concerne les catégories C1, C2, C3, C4 ,C4 P,C5, C6, C7, C8 et C9 .

Les normes techniques du tremplin (longueur, largeur, résistance) doivent correspondre aux normes des véhicules (longueur, largeur, poids et garde au sol).

Arrivée

Elle doit être visualisée clairement. Après la ligne d'arrivée, une zone protégée comme le circuit (barrières, bottes de paille,...) de 50 à 100 mètres de longueur doit être prévue pour permettre aux véhicules de s'arrêter.

5.3 Équipages (formule Promotion)

Catégories C1, C2, C3

Les équipages sont composés d'un pilote et de deux pousseurs (des remplaçants peuvent être prévus). Le pilote et les pousseurs doivent appartenir à la même catégorie d'âge. Les rôles doivent être interchangeable d'une manche à l'autre (voir article 3.1 pour le championnat de France).

La catégorie C4 P un seul pilote

5.4 Inscriptions

Pour le championnat de France, un véhicule ne peut courir qu'une seule fois par manche et ne peut être engagé que dans une seule catégorie.

5.5 Prix

Dans chaque course, le prix de vitesse est décerné obligatoirement. D'autres prix peuvent être décernés : originalité, technicité, supporters,...

Article 6 – Championnat de France

6.1 Inscription - Sélection

En début d'année, chaque comité inscrit ses pilotes en précisant la formule et la catégorie. La répartition des places au championnat de France est faite proportionnellement au nombre de licenciés de chaque comité.

En cas de défection ou d'inscriptions inférieures au quota prévu, les organisateurs du championnat de France prévoient une nouvelle répartition en coordination avec la Fédération.

6.2 Déroulement

Prix de vitesse

Il se déroule de la manière suivante :

1 manche d'essais obligatoire au minimum.

3 manches chronométrées.

Le classement final est établi par addition des deux meilleurs temps réalisés. En cas d'ex-æquo, c'est la meilleure troisième manche qui départagera les concurrents.

Si deux manches seulement peuvent être réalisées, c'est le meilleur des deux temps qui est considéré pour le classement.

Si une seule manche est courue, le temps réalisé pour cette manche permet d'établir le classement.

Autres prix

Originalité

Voir article 9

Contrôles

Les comités régionaux s'engagent à n'envoyer au championnat de France que des véhicules conformes au règlement.

Avant les essais, une commission placée sous la responsabilité du jury de course habilité par la Fédération homologuera les véhicules.

Les véhicules non conformes ne seront pas autorisés à concourir. Au cours de l'épreuve d'autres contrôles peuvent être effectués.

Attention

Les véhicules doivent se présenter au contrôle sans porter de numéro (qui pourrait avoir été attribué au cours de courses précédentes). Les numéros de course et les macarons comportant la publicité des sponsors officiels du championnat de France sont obligatoirement posés, dans leur intégralité, selon les indications des organisateurs.

Récompenses

Des coupes seront obligatoirement décernées aux trois premiers de chaque catégorie et dans chaque formule. D'autres lots pourront être distribués. Il est recommandé de prévoir un lot souvenir pour chaque engagé.

Article 7 – Prix locaux et départementaux

7.1 Conditions générales

Pour organiser un prix de caisses à savon, il faut obtenir l'agrément d'un comité régional.

La course se déroule sous l'autorité du comité concerné.

Pour participer à un prix, il faut être titulaire d'une licence, pouvoir justifier d'une assurance individuelle et fournir un certificat médical de non contre indication. Le contrôle des licences pourra se faire à n'importe quel moment de la course. La non présentation de la licence entraîne l'exclusion de la course.

7.2 Les aménagement possibles

Suivant la nature des prix, certains aménagements peuvent être prévus et faire l'objet d'un agrément de la part du comité concerné. (N.B. Voir aussi page 5 pour la formule jeu).

Parcours

Il peut être moins long pour des courses inter centres, des prix locaux ou des démonstrations. Dans le cas d'une piste en ligne droite, il est possible d'aménager des chicanes. En fonction de la nature de la piste, les pousseurs peuvent être supprimés.

Déroulement

Il peut être possible de faire courir plusieurs pilotes sur une même caisse.

Prix

Pour le prix de vitesse, plusieurs formules peuvent être mise en place : une, deux ou trois manches.

Article 8 – Originalité - Innovation

8.1 Originalité

Dans chaque comité, il convient d'encourager la construction ou l'amélioration de caisses « originalité » ou « folklorique » et de proposer pour ces caisses au plan régional des activités d'animation (championnat régional, participation à des courses de démonstration, rassemblements,...).

Par ailleurs, au championnat de France, les organisateurs pourront accueillir une caisse originalité par comité.

Les comités régionaux sélectionnent une caisse parmi les caisses construites sur ce thème.

Les caisses inscrites devront satisfaire aux normes de sécurité leur permettant de descendre la piste de manière autonome (direction, freins,...) tel que spécifié dans l'article 4.

Un trophée sera attribué à chaque participant.

Le jury prendra en compte trois sortes de critères :

- respect du règlement,
- prise en compte du thème (dans la construction, dans l'équipement du pilote ou de l'équipage),
- critères techniques (originalité dans la technique utilisée) et esthétiques (Le rapport au thème est-il apparent ? Le pilote et la caisse forment-ils un ensemble ? La caisse est-elle attractive ?

8.2 Innovation

Un salon de la caisse peut être organisé à l'occasion du championnat de France. Il peut intégrer un challenge innovation.

Plusieurs équipages ou clubs par comité peuvent participer à ce salon.

L'attribution d'un trophée innovation peut porter sur la conception et la construction d'un système, la fabrication d'une pièce ou d'un véhicule, mais aussi sur l'organisation d'un atelier de caisses à savon, la manière de le rendre le plus accessible aux enfants et aux jeunes.

Article 9 – Assurances

Chaque participant à une course (centre de loisirs, club, personne physique) doit être assuré à la fois en risques corporels et en responsabilité civile.

Chaque organisateur de course doit être également assuré (risques corporels des membres de l'organisation, des participants, du public – responsabilité civile). Se référer au décret 55 1366 du 18 octobre 1955. L'autorisation doit être obtenue de la Préfecture (ou Sous Préfecture) après avis favorable de la Direction départementale de la Jeunesse et des Sports.

RÈGLEMENT COURSE

Autorisation préalable

L'organisateur d'une compétition doit demander une autorisation en Préfecture. Cette autorisation selon le décret n° 55-1366 du 18 octobre 1955 peut être délivrée en faveur d'une manifestation organisée par un groupement régi par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901, ayant au moins six mois d'existence à dater de la publication au Journal Officiel de la déclaration de l'association.

Dans le cas où l'association n'est pas affiliée à une fédération ayant reçu délégation ministérielle et permanente de pouvoirs pour l'organisation de compétitions sportives l'autorisation peut être accordée sous condition que la demande présentée à cet effet par les organisateurs ait reçu le visa favorable du chef de service départemental de la jeunesse et des sports.

Le dossier qui est constitué doit faire référence au décret n° 55-1366 et aux divers arrêtés qui le complètent.

Le circuit

Le circuit accueillant une compétition de caisses à savon comprend une zone de départ, la piste proprement dite, une zone d'arrivée.

La longueur de l'ensemble se situe entre 800 mètres et 2 km.

La largeur de la piste doit être au minimum de 2.50 mètres après les protections

La circulation doit être interdite sur cette longueur.

Si le circuit doit être ouvert à la circulation pendant la durée de la compétition cela doit pouvoir se faire à des horaires précisés à l'avance et sans danger pour les utilisateurs.

La piste

Elle est située sur un terrain en pente. Elle doit présenter une ou plusieurs courbes naturelles ou artificielles suffisamment larges.

Le pourcentage moyen de la pente doit être compris entre 6 et 12%. Le pourcentage le plus fort ne doit pas dépasser 20%.

Des bottes de paille doivent être placés devant les obstacles naturels existant en bordure de piste (arbres, panneaux de signalisation...).

La piste doit être séparée des circulations prévues pour le public par des barrières ou une alternance de banderoles et de barrières.

La sécurité

L'organisateur doit faire appel à des services de secours agréés (ambulance – secouristes), présents en permanence.

Il doit avoir souscrit une assurance responsabilité civile telle que définie dans l'arrêté du 20 octobre 1956.

Les pilotes participant à une compétition doivent disposer d'un certificat médical les autorisant à pratiquer cette activité. Ils doivent avoir souscrit une assurance individuelle (risques corporels et responsabilité civile). Par ailleurs des contrôles techniques organisés avant chaque course doivent vérifier que l'équipement des pilotes et la conception des véhicules présentent toutes les garanties nécessaires quant à la sécurité (direction, freinage en particulier).

Le public doit être isolé de la piste.

Des commissaires de piste adultes, désignés par l'organisateur sont placés sous l'autorité d'un directeur de course. Ils sont répartis tout le long de la piste, de telle façon qu'un commissaire puisse voir et entendre le commissaire qui le précède. Ils sont assistés d'adjoints dans des zones pouvant présenter des risques de sortie de route ou dans des zones prévues pour la traversée de la piste par le public. Ils ont une tenue reconnaissable (brassards, chasubles) et sont munis d'un drapeau vert, d'un drapeau rouge et d'un sifflet. Le drapeau vert indique au pilote qu'il peut descendre en toute sécurité. Si le drapeau rouge est agité le pilote doit s'arrêter dès que possible.

À l'approche d'un véhicule de leur poste ils sifflent pour prévenir le commissaire suivant.

En cas de sortie de piste le commissaire, signale l'incident en agitant le drapeau rouge et vérifie que les commissaires placés de part et d'autre de son poste ont reçu le message en agitant à leur tour le drapeau rouge. Avec ses adjoints, selon la nature de l'incident :

- ils préviennent par radio les services de sécurité et le directeur de course présents sur le circuit,
- ils dégagent la caisse de la piste qu'ils remettent si nécessaire en état puis signalent que la course peut reprendre (drapeau vert).

Si un blessé doit être évacué par ambulance la course est neutralisée.

Règles de sélections aux participations aux championnats de France et d'Europe, de Caisses à Savon

CHANGEMENT DE CATÉGORIE D'ÂGE

Article 1 :

Une sélection régionale en C1, C2, C3 et C9 permet de courir au championnat national dans la catégorie d'âge de l'année en cours du championnat.

Exemple : un enfant né en 97 a été sélectionné en C1 par son Comité régional en 2006. Il participera au Championnat de France 2007 dans la catégorie C2.

Article 2 :

Une sélection régionale en C3 ou C9 doit être utilisée pour courir en C4 ou C8 en cas de changement de catégorie d'âge de la personne concernée. En aucun cas, cette sélection ne peut être utilisée pour courir en C5, C6 et C7.

Article 3 :

Une sélection C3, C9 utilisée en C4, C8 en raison du changement de catégorie d'âge de la personne, ne vient pas imputer les sélections "adultes". C'est une sélection "enfants" qui est alors utilisée en adulte.

Article 4 :

Une sélection régionale en C4, C5, C6, C7 ou C8, doit être utilisée dans la même catégorie, au championnat de France. Par exemple, si une personne est sélectionnée en C5 au championnat régional cette personne ne pourra courir que dans la catégorie C5 au championnat de France.

Article 5 :

Pour un équipage double (C5, C6 et C7), il n'y a qu'une seule sélection qui est retenue. En cas de séparation de l'équipage, une seule sélection est acquise et le nouveau partenaire doit être licencié l'année de la sélection régionale et licencié l'année du championnat concerné. L'examen des doubles des licences déposées à la Fédération feront foi.

Article 6 :

Les places disponibles pour le championnat, sont affectées par la Fédération, aux Comités régionaux, qui gèrent ces places en accord avec l'article 8.

Article 7 :

Les places de sélection disponibles sont affectées par les Comités régionaux en fonction des classements régionaux, à condition que les prétendants soient licenciés.

Article 8 :

Ce mode de fonctionnement est mis en application pour le championnat de France selon les qualifications régionales, selon les qualifications nationales, avec les mêmes modalités que celles décrites dans les articles précédents.

Article 9 :

Pour tout litige ou complément à traiter, seules les instances de la Fédération sont compétentes.

CHANGEMENT D'ÉQUIPAGE

Participation.

1. Dans les catégories C5, C6 et C7, si, dans un équipage sélectionné au Championnat de France, un des deux concurrents ne peut être disponible (pilote ou co-pilote ou freineur) il peut être remplacé par un autre concurrent licencié dans la même catégorie au cours de l'année en cours et au cours de l'année précédente. Ce changement doit recevoir l'autorisation du responsable du Comité régional et des **instances de la Fédération**.

MODIFICATIONS RÈGLEMENT

Message aux pilotes

Si vous jugez utile de modifier ou de compléter tel ou tel article du règlement vous pouvez faire vos suggestions en utilisant la fiche ci-dessous.

Cette fiche doit être renvoyée à la fédération avant le 30 septembre 2017.

NOM Comité	Prénom	N° de licence 2017
Adresse		Téléphone

Modifications proposées

Article concerné :

Proposition :

Quelles raisons vous amènent à faire cette proposition

Autres commentaires (éventuellement)

Construction d'une caisse Folklorique

Il vous faut :

- Un plancher en entier
- 4 ou 3 roues
- Une direction sans trop de jeu
- Pas d'angles saillant et rien de coupant
- Un siège bien fixé avec dossier
- De très bons freins (si 2 roues freinées les mettre principalement sur roues arrière)
- 1 anneau de 2,5cm de diamètre à l'intérieur sur l'avant et l'arrière de la caisse
- 1 sangle de 1m50 minimum solide (1Tonne) munis de 2 mousquetons 300kg minimum pour être tracté lors des remontées

Pour toutes les personnes montant dans les caisses, il vous faut :

- 1 casque
- 1 pantalon long
- Des manches longues
- Des gants
- Des chaussures fermées couvrant tout le pied

Pour l'encadrement de la caisse :

Nous vous laissons à votre imagination, bien sur en essayant de faire du solide pour participer toute la journée

Il vous faudra prendre le jour de la course,

- Une licence journée pour pouvoir être assuré par le comité.